



Ière Réunion du Comité Mixte de Suivi du POC 2014-2020 Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie

Hôtel Novotel, Tunis, le 24 Novembre 2016

1. Composition et quorum des représentants

Président de la réunion M. Gianpaolo SIMONE - représentant de l'AG (Région Sicilienne)

Co-Présidents de la réunion Mme Lamia SANDID représentante de la Direction Générale des Programmes Transfrontalier au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)

Secrétaire de la réunion M. Néjib DALY YAHIA de l'Antenne STC de Tunis.

Délégation Italienne :

- M. Jacopo MARTINO, représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale MAECI de l'Italie.

Délégation Tunisienne :

- Mme Lamia SANDID, représentante de la Direction Générale des Programmes Transfrontaliers au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.
- M. Zoubair DALY, représentant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.
- Mr Mohamed Lazhar MAZIGH, représentant du Ministère des Finances.
- Mr Slah ZOUAGHI, représentant du Ministère des Affaires Etrangères. Membres de l'Autorité de Gestion Conjointe (AG)

Membres de l'AG

- M. Gianpaolo SIMONE représentant de l'AG
- M. Vincenzo PETRUSO représentant de l'AG

Délégation Européenne : Mme Vanessa DE BRUYN, représentante de la Commission Européenne

Membres du STC :

- M. Rosario SAPIENZA, coordinateur du STC
- Mme Laura ZIMBARDO, project officer du STC Page 2
- M. Néjib DALY YAHIA Antenne STC de Tunis

Assistance Technique à la Préparation et Gestion du Programme :

- M. Rafik HALOUANI, Expert TESIM.
- Mr Albert SORROSAL, Expert TESIM

2. Ouverture de la réunion et validation de l'ordre du jour

La réunion commence à 9 heures et 15

Mr Vincenzo FALGARES, Directeur de l'AGC, connecté de Palermo en modalité téléconférence, ouvre la réunion. Il profite de l'occasion de rappeler la disparition de Mr Antonio PICENO et ses activités dans le cadre de la coopération transfrontalière et il souhaite la bienvenue au nouveau responsable Mr



Gianpaolo SIMONE. Mr SIMONE est nommé par Mr FALGARES son délégué dans la présidence du 1er CMS. Mme Lamia SANDID, représentant la Délégation Tunisienne, informe que Mme Moufida JABALLAH ancienne DG des Programmes de Coopération Transfrontalière avec l'Europe a été promue pour diriger l'Instance Internationale des Programmes de Coopération. On attend la nomination de son remplacement à la tête de la Délégation Tunisienne. Après les mots d'ouverture de Mr Jacopo MARTINO pour la Délégation Italienne et de Mme Vanessa DE BRUYN pour la Commission Européenne, l'ordre du jour de la réunion est approuvé et les travaux de la réunion sont ouverts.

3. Présentation et approbation du chronogramme d'activités pour le 2016

Le chrono-programme et les activités à réaliser pendant le 2016 sont illustrés par le STC/AGC.

Parmi les étapes principales du chrono-programme, le lancement de l'appel d'offre pour le recrutement de l'équipe des experts pour le STC et l'Antenne (fin juin), la préparation et approbation du Système de Gestion et Contrôle (SiGeCo) (fin septembre), l'approbation du paquet d'application pour le 1^{er} appel à propositions (fin octobre), l'évènement de ouverture officiel du PO Italie Tunisie 2014-2020 (fin Septembre), le lancement du premier appel à proposition (première moitié de Novembre).

Au chrono-programme proposé seront ajoutés l'approbation des plans de suivi-évaluation et de communication (fin septembre). Le démarrage de l'enquête pour la production des indicateurs de base sur lesquels les performances du programme pourront être mesurées seront aussi ajoutés au chrono-programme (fin septembre).

Avec le lancement du 1^{er} appel à proposition du programme Italie-Tunisie en novembre 2016 on essaiera d'éviter un chevauchement avec le programme BASIN MED qui va lancer son 1^{er} appel à proposition en décembre 2016.

On reste ouvert à la possibilité de commuter la deuxième réunion du CMS prévue pour juillet en une réunion technique finalisée à travailler sur les critères de sélection et le paquet d'application.

Des journées de sensibilisation et de formation sur les territoires éligibles siciliens et tunisiens seront organisées une fois que le STC et l'Antenne seront opérationnelles.

Décision prise N°1: Le CMS approuve le chrono-programme présenté par l'AG (voir annexe « Cronoprogramme 2016 PO 2014-2020 »): l'opportunité de faire une 3^{ème} réunion du CMS avant la fin de l'année 2016 sera discutée au cours de la 2^{ème} réunion du CMS en juillet 2016. Essayer d'éviter le chevauchement avec le programme BASSIN MED en termes de lancement du 1^{er} appel à proposition et envisager un lancement la première semaine de novembre 2016.

4. Présentation principes régissant le travail du CMS et approbation du règlement intérieur du Comité Mixte de Suivi

L'analyse du règlement intérieur du Comité Mixte de Suivi a été précédée par une présentation plus générale des « Nouveaux Défis pour les Comités Mixtes de Suivi des programmes IEV CT ». La présentation, menée par les experts du projet TESIM (Technical Support to Implementation Management) financé par l'UE comme appui aux programmes de coopération, souligne les principales différences dans cette édition du programme ENI par rapport à l'édition ENPI précédente. Entre les nouveaux défis, l'approche des programmes axés sur les résultats, l'importance de la communication et de la valorisation des actions, le rôle beaucoup plus proactive du CMS et les nouvelles responsabilités des autorités nationales concernées.

A suivre, les articles du règlement sont passés en revue et ajustés. Actuellement 3 représentants de la Tunisie avec une possibilité d'augmenter à 4 participants. Dans ce sens, la délégation tunisienne a noté qu'il serait intéressant d'avoir dans le futur CMS un représentant des affaires locales, des communes ou des territoires car cela entre dans la vision stratégique de la Tunisie de décentralisation.



Décision prise N°2 : Approbation du règlement intérieur du CMS : après lecture des articles et amendements le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité (voir annexe « Règlement intérieur CMS »)

5. Introduction et approbation des cahiers de charge pour l'Institution du Secrétariat

Technique Conjoint

L'AG passe à la lecture et discussion des conditions spécifiques pour la sélection des experts du STC à Palerme. Le cahier des charges portant sur la sélection de 4 experts pour l'institution du STC à Palerme et le service d'assistance technique, a été lu, modifié et approuvé. Parmi les modifications concordées, dans les conditions spécifiques pour chaque expert, la connaissance du français et de l'italien, parlés et écrits, démontrée par des moyens adéquats (diplôme, expériences ou autre moyens), la standardisation des niveaux d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de deuxième niveau (mastère dans le système tunisienne).

La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle à travers une procédure individuelle à caractère international par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. Une contractualisation directe des experts sera faite par l'AG.

Décision prise N°3 : Le cahier des charges portant sur la sélection de 4 experts pour l'institution du STC à Palerme et le service d'assistance technique, a été lu, modifié et approuvé (voir annexe « CdC_STC_IT-TU_14-20»). La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle à caractère international par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. Une contractualisation directe des experts sera faite par l'AG

6. Introduction et approbation des cahiers de charge pour l'Institution de l'Antenne en Tunisie

L'AG passe à la lecture et discussion des conditions spécifiques pour la sélection des experts de l'Antenne en Tunisie. Le cahier des charges portant sur la sélection de 2 experts pour l'institution de l'Antenne et le service d'assistance technique en Tunisie, a été lu, modifié et approuvé. Parmi les modifications concordées, dans les conditions spécifiques pour chaque expert, la connaissance du français, de l'arabe et de l'italien, parlés et écrits, démontrée par des moyens adéquats (diplôme, expériences ou autre moyens), la standardisation des niveaux d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de deuxième niveau (mastère dans le système tunisienne) et assurer, au cours de la durée du contrat, la présence au siège de l'Antenne.

La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. En ce qui concerne la contractualisation l'AG explique qu'on fait vérifier dans la législation italienne comme contractualiser un expert ou une société directement dans le territoire tunisien sans passer par une société italienne. L'AG demande si il y a d'autres possibilité, de trouver en Tunisie, une entité publique qui peut donner la possibilité de contractualiser elle-même les experts tunisiens de l'Antenne. Le MDICI mentionne l'existence en Tunisie l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) qui pourrait gérer le contrat des experts de l'Antenne de même que la gestion des bureaux de l'Antenne. Le coût de gestion devrait être de l'ordre de 10% du budget alloué comme frais de gestion. Une convention entre AG, Autorité Nationale et ATCT pourrait être signé pour cette procédure.

Décision prise N°4 : Le cahier des charges portant sur la sélection de 2 experts pour l'institution de l'Antenne à Tunis et le service d'assistance technique, a été lu, modifié et approuvé (voir annexe « CdC_Antenne_IT-TU_14-20»). La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. Le MDICI, à la demande de l'AG, s'engage à vérifier la faisabilité d'impliquer une institution publique tunisienne habilitée pour héberger l'Antenne et contractualiser ses experts.



7. Présentation des dépenses estimées pour l'assistance technique de l'entier période du programme

Le budget prévisionnel est présenté par le STC/AGC et discuté par les participants à la réunion. Les seules modifications apportées concernent :

- 1- Remplacement au niveau du Point de Contrôle. du terme « Staff » par « Assistance Technique et Equipements ».
- 2- Changement budget annuel dans la phase à régime des Experts de l'Antenne de 30.000/20.000 euros vers 36.000/14.000 euros respectivement pour l'expert Senior et Junior.

Décision prise N°5 : Le document de prévision budgétaire pour l'Assistance Technique du POC Italie-Tunisie 2014-2020 est présenté, discuté, modifié et approuvé (voir annexe « Plan Financier AT POC It-Tu»).

8. Autres questions éventuelles et clôture des travaux

Le STC présente des propositions de nouveau logo du POC Italie-Tunisie 2014-2020. Certains logos ont été éliminés, d'autres retenus et seront améliorés.

La délégation italienne est une nouvelle fois heureuse de l'accueil de la Tunisie et se félicite des travaux du 1^{er} CMS du POC Italie-Tunisie 2014-2020.

La délégation tunisienne se félicite de l'excellente ambiance de collaboration et remercie les collègues pour leur travail.

La Commission Européenne se félicite des beaux résultats acquis dans le cadre du PO 2007-2013, la haute qualité de plusieurs projets et souligne que nous avons bien fait les choses pour monter le nouveau POC 2014-2020, que beaucoup de point ont été améliorés par rapport aux critiques de l'ancien programme et l'UE est satisfaite du travail de cette équipe Italo-Tunisienne qui travaille ensemble depuis plusieurs années.

La réunion est levée à 17h.

9. Décisions prises au cours de cette 1ère réunion du CMS :

Le comité de suivi conjoint a pris les décisions suivantes :

- 1- Le CMS approuve le chrono-programme présenté par l'AG : l'opportunité de faire une 3ème réunion du CMS avant la fin de l'année 2016 sera discutée au cours de la 2ème réunion du CMS en juillet 2016. Essayer d'éviter le chevauchement avec le programme BASSIN MED en termes de lancement du 1er appel à proposition et envisager un lancement la première semaine de novembre 2016.
- 2- Approbation du règlement intérieur du CMS : après lecture des articles et amendements le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité (voir nouvelle version).
- 3- Le cahier des charges portant sur la sélection de 4 experts pour l'institution du STC à Palerme et le service d'assistance technique, a été lu, modifié et approuvé. La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. Une contractualisation directe des experts sera faite par l'AG
- 4- Le cahier des charges portant sur la sélection de 2 experts pour l'institution de l'Antenne à Tunis et le service d'assistance technique, a été lu, modifié et approuvé. La sélection sera effectuée à travers une procédure individuelle par une commission mixte de sélection sur dossier et après un entretien. Le MDICI à la demande de l'AG, s'engage à vérifier la faisabilité d'impliquer une institution publique tunisienne habilitée pour héberger l'Antenne et contractualiser ses experts.
- 5- Le document de prévision budgétaire pour l'Assistance Technique du POC Italie-Tunisie 2014-2020 est présenté, discuté, modifié et approuvé.

